



MAIRIE DE LA MURE-ARGENS
ALPES DE HAUTE PROVENCE

04170

Téléphone : 04 92 89 10 72

DEPARTEMENT
ALPES DE HAUTE
PROVENCE

Mairie la MURE-ARGENS

Nombre de membres
en exercice : 10

Séance du Mercredi 17 décembre 2025

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : 9

Dix-sept décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE-LUC BLANC

Votants : 9

Sont présents : André-Luc BLANC, Thierry BRUN, Marc MAGAUD, Frédéric
MISTRAL, Nathalie MISTRAL, Christian LOPES, Franky TRAPOLINO, Sébastien
BERNARD, Alain DELSAUX

Représentés :

Excuses :

Absents : Nicolas BOETTI

Secrétaire de séance : Nathalie MISTRAL

Ouverture de la réunion à 19h00 par monsieur le Maire, M. BLANC André-Luc qui rappelle l'ordre du
jour du présent conseil Municipal

Il propose de désigner Mme Nathalie MISTRAL comme secrétaire de séance conformément à l'article L
2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil Municipal,

Monsieur le Maire dénombre neuf conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par
les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi NO 2020-290 du 23
Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la
séance du Conseil Municipal :

Ordre du jour

* Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2025.

1/Convention de déneigement campagne hivernale 2025-2026 village d'Argens.

2/Autorisation d'engager liquider et mandater les investissements

3/Protection sociale complémentaire - Risques SANTE : adhésion à la convention de participation
souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale
(MNT)

4/Recrutement pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement d'un agent sur un emploi
permanent pour l'année 2026

5/Autorisation d'accès de sortie via la parcelle communale cadastrée D n°210 Demande de M. Vincent
GAUTIER

6/Autorisation d'accès à la parcelle cadastrée section D n°386 via la parcelle communale D n°210
7/Consultation Maîtrise d'œuvre Réhabilitation du Pied Tanqué

Décisions du maire par délégation du Conseil municipal.
Informations diverses

Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mis aux voix :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté à l'unanimité.

1. Convention de déneigement campagne hivernale 2024-2025 village d'Argens : (N° DE_2025_032)

Il convient de renouveler une convention pour le déneigement du réseau de voirie communale du village d'Argens pour la campagne 2025-2026. Renouvellement adopté à l'unanimité.

Mis aux voix :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté à l'unanimité.

2. Autorisation d'engager liquider et mandater les investissements (N° DE_2025_038)

Autorisation accordée dans la limite du quart des crédits du budget 2025

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget réelles 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » 314 089€)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 78 522 € soit 25% de 314 089 €.

COMPTES CREDITS OUVERTS N-1 CREDITS à ouvrir

165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00
-----	--------------------------------	--------

21	Immobilisations corporelles	
	Installations générales, agencements	32 722
20	Immobilisations incorporelles	
203	Frais d'études, recherche, développement	45 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire.

Mis aux voix :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté à l'unanimité.

3. Protection sociale complémentaire - Risques SANTE : adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). détermination du montant de la participation employeur accordé à chaque agent qui adhèrera au contrat collectif en santé associé à la convention de participation. (N° DE_2025_037)

Le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation, à compter du 1er janvier 2026, pour les employeurs territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents pour les risques santé.

Il est rappelé que le Centre de Gestion de la FPT des Alpes-de-Haute-Provence (CDG 04) a conclu une convention de participation avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation souscrite par le CDG 04 avec la MNT pour les risques santé, à compter du 1er janvier 2026.

Il fixe le montant de la participation employeur à 25 € brut mensuel par agent adhérent au contrat collectif, dans la limite du montant de la cotisation due par l'agent.

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et inscrit les crédits correspondants au budget.

Mis aux voix :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Adopté à l'unanimité.

4. Recrutement pour accroissement temporaire d'activité ou remplacement d'un agent sur un emploi permanent pour l'année 2026 (N° DE 2025 036)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité ou de remplacement d'agents indisponibles, et à prévoir les crédits correspondants.

Mis aux voix :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

5. Autorisation d'accès de sortie via la parcelle communale cadastrée D n°210 Demande de M. Vincent GAUTIER (N° DE_2025_035)

Le Conseil municipal autorise M. Vincent Gautier à créer et élargir un accès de sortie via la parcelle communale n°210 afin de sécuriser la desserte de sa parcelle n°D 1009, sous réserve du respect des conditions fixées, les travaux étant réalisés à ses frais, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Mis aux voix :

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Résultat du vote : adoptée à l'unanimité.

6. Autorisation d'accès à la parcelle cadastrée section D n°386 via la parcelle communale D n°210 (N° DE_2025_034)

Le Conseil municipal autorise l'accès à la parcelle cadastrée section D n°386 via la parcelle communale n°210 et la voie publique, prend acte que l'ensemble des travaux et équipements nécessaires seront réalisés aux frais du propriétaire, donne un accord de principe pour le raccordement à l'eau potable et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Mis aux voix :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Décision : Adopté à l'unanimité.

7. Consultation Maîtrise d'œuvre Réhabilitation du Pied Tanqué (N° DE_2025_033)

Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Séjourné, architecte, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du site du Pied Tanqué et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les documents afférents.

Mis aux voix :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Décision : Adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire par délégation du conseil Municipal

10/12/2025 AU_010_2025

Droit de préemption urbain (DPU) renonciation à acquérir parcelle section A n° 830 et n°962 (Argens)

11/12/2025 AU_011_2025

Location de l'appartement communal situé n°5 place Clastre (M. KEDAIRIA David)

Informations et questions diverses

Questions diverses

Départ à la retraite de Monsieur Stéphane LAFFILEZ

Le Conseil municipal est informé du départ à la retraite de Monsieur Stéphane, effectif au 16 décembre 2025. L'agent part en congés à compter de cette date, ce qui porte la date administrative de départ à la retraite au 1er janvier 2026.

À cette occasion, il est proposé d'organiser un pot de départ, sous réserve de ses disponibilités. Il est également envisagé l'offre d'un panier garni par la mairie ainsi que, le cas échéant, un cadeau offert par les conseillers municipaux.

Capacité de la commune à mener plusieurs projets simultanément

Le Conseil municipal s'interroge sur la capacité de la commune à gérer simultanément le projet du

pied Tanqué, les travaux de la STEP d'Argens et les travaux de l'église.

La priorité sera donnée aux travaux de la STEP d'Argens, dont le début est envisagé début septembre 2026. Concernant les travaux de l'église, il est proposé de prendre des renseignements auprès de la commune de Lambruisse, ayant conduit de nombreuses opérations de rénovation.

Monsieur Alain DELSAUX indique que les travaux de l'église pourraient être programmés en 2027, avec des possibilités de subventions de l'État et de la Région.

L'ensemble de ces projets devra s'inscrire dans des lignes directrices financières prospectives. Le Conseil municipal souhaite disposer d'éléments financiers précis, sous forme de tableau, détaillant les dépenses, aides et subventions pour l'ensemble des travaux et projets communaux.

Informations diverses / Informations du Maire

Rapports financiers et organisation du service :

Le Conseil municipal est informé des éléments issus de l'analyse financière présentée par Madame Muller datant du 08/09/2025, mettant en évidence un besoin de réduction des dépenses sur la période 2025 à 2029, notamment concernant les charges de personnel.

Dans ce cadre, il est envisagé la suppression du poste occupé par Monsieur Stéphane Lafillez, en cohérence avec son départ à la retraite.

Le Conseil municipal donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de six mois en CDD, à compter du 5 janvier 2026.

Il est précisé que Monsieur Azan est proposé pour occuper ce poste. Celui-ci a déjà exercé au sein de la commune dans le cadre d'un contrat de deux mois durant la période estivale, ce qui lui a permis d'acquérir une bonne connaissance du village et des missions confiées. Le Maire a pris contact avec Monsieur Azan, qui a donné son accord de principe pour effectuer ce CDD de six mois.

Organisation du service technique :

Le Conseil municipal exprime le souhait de procéder à un inventaire du matériel communal. Il est également prévu l'achat de vêtements de travail dès l'arrivée de l'agent recruté, ainsi que la mise en place d'un planning de travail.

Demande de disponibilité sans solde :

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier recommandé de Monsieur Carmelo Arzurbia sollicitant une disponibilité de deux ans sans solde, pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2027.

Le Maire a signé l'arrêté accordant cette disponibilité, étant précisé que l'agent conserve la possibilité de réintégrer son poste dans un délai de trois mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Décisions du Maire

Le Maire informe le Conseil municipal que le montant du loyer du pied Tanqué, lié au commerce, est maintenu à 150 €, et que le loyer de l'appartement situé au-dessus est fixé à 650 €.

Plan d'arpentage – Monsieur Jean Gibert

Le Maire informe le Conseil municipal de la présentation d'un plan d'arpentage par Monsieur Jean Gibert.

Un avis est sollicité concernant ce dossier, notamment en lien avec un bâtiment communal et un projet d'achat éventuel. Ce point sera réexaminé lors d'un prochain Conseil municipal afin de permettre une étude plus approfondie.

La séance est levée à 20 h 40.

ANDRE-LUC BLANC
Président de séance



Nathalie MISTRAL
Secrétaire de séance



Mairie de la Mure-Argens 4, montée de la mairie 04170 La Mure-Argens

Tél - Fax : 04 92 89 10 72 - Courriel : mairielamureargens@gmail.com